

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



**CLUSTER MARITIME
FRANÇAIS**

COORDONNÉES

47 rue de Monceau
75008 Paris
Contact : Francis Vallat, président du CMF
Tél. : 01 42 25 00 48
Email : contact@cluster-maritime.fr
www.cluster-maritime.fr

Thème : Emploi & énergies marines renouvelables

Le Cluster Maritime Français et les Energies Marines Renouvelables

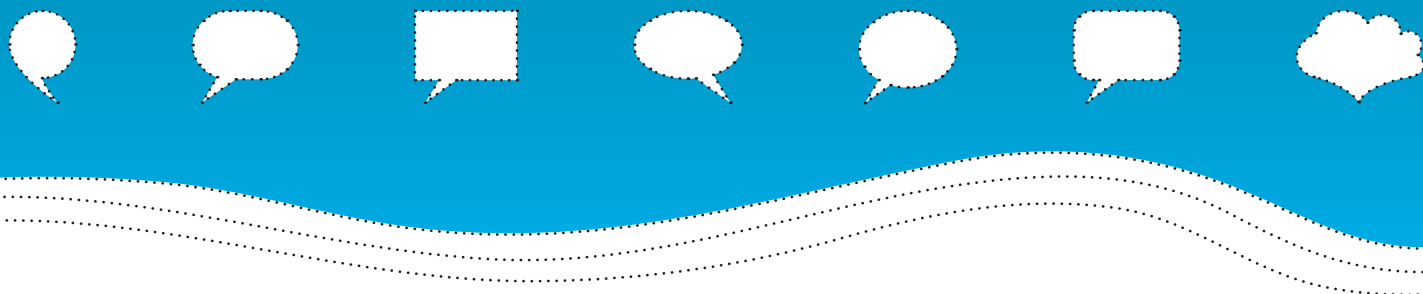
Le Cluster Maritime Français (CMF), rassemblant environ 220 fédérations professionnelles et entités actives dans le secteur maritime – de la pêche aux EMR, en passant par l'IFREMER, les ports, les chantiers, l'Agence des Aires Marines Protégées, etc. – a pour objectif la promotion de l'économie maritime française de qualité et écologiquement responsable, le développement des bonnes synergies, des solidarités maritimes, et enfin l'émergence d'une véritable « Place maritime française ».

Une commission spéciale portant sur les Energies Marines Renouvelables a été créée en 2007. Elle regroupe et favorise les échanges entre les différents acteurs professionnels intéressés ou concernés par le développement de ces nouvelles technologies. L'objectif de cette commission est ainsi de favoriser, par le dialogue avec tous (y compris les pouvoirs publics et les ONG) la création d'une filière industrielle nationale d'avenir, dynamique, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois.

L'éolien offshore y est considéré comme un outil « mature », un vaste marché en plein développement, dans lequel la France pourrait jouer un rôle important à l'échelle internationale, en particulier grâce à ses industries maritimes et de R&D, qui disposent déjà des compétences et savoir-faire requis.

Selon les objectifs du Grenelle de l'Environnement, 6 000 MW d'éolien en mer sont à installer au large de nos côtes d'ici 2020. Ils produiront l'équivalent de la consommation de 8 millions de français.

cndp
Commission particulière
du débat public
Projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes



L'éolien en mer, « tête de pont » des Energies Marines Renouvelables

Les Energies Marines Renouvelables :

Les océans sont d'immenses réservoirs à énergie ; recouvrant les deux tiers de la surface du globe, ils recèlent en théorie des quantités d'énergie bien supérieures aux besoins énergétiques de l'humanité.

Les océans contiennent 5 ressources énergétiques pouvant potentiellement servir à la production d'électricité : le vent, le mouvement de masses d'eau (l'énergie des courants, des vagues et des marées), la température de l'eau (la différence entre les eaux froides profondes et les eaux superficielles chaudes), la biomasse (les végétaux marins) et la pression osmotique (la différence entre les eaux douces et les eaux salées).

Actuellement, seules les éoliennes offshore « posées » ou « ancrées » ont réellement fait leurs preuves ; de nombreux parcs ont été construits à l'étranger et d'importants projets sont en cours de réalisation, en particulier chez nombre de nos voisins européens.

L'éolien offshore :

Bien qu'à l'échelle mondiale l'éolien en mer soit une filière assez récente, les premières éoliennes offshore posées sur fondation ont été installées en 1991 au Danemark. Les différentes technologies ont depuis évolué pour atteindre un stade de commercialisation mature et performant. De plus, ce secteur bénéficie du savoir-faire accumulé par la filière éolienne terrestre, croisé avec le retour d'expérience conséquent du génie maritime et de l'offshore pétrolier et gazier.

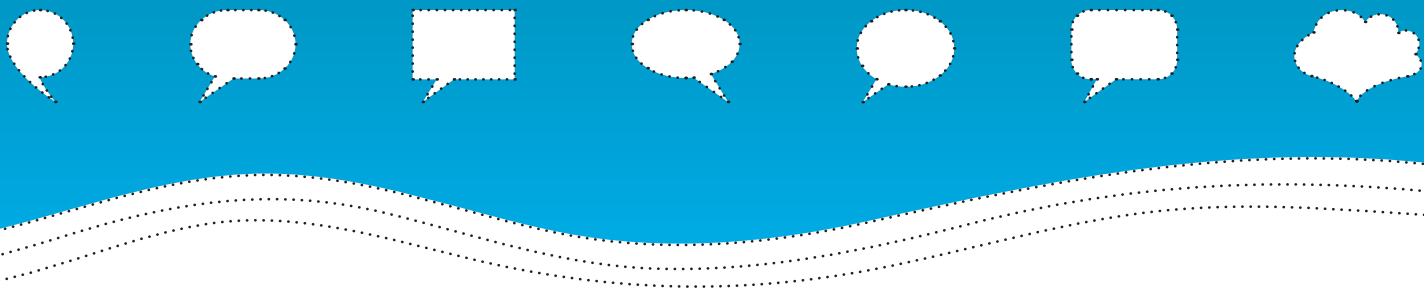
La filière éolienne offshore apparaît donc comme réellement mature, et présente même de nombreux avantages face à l'éolien terrestre ; les parcs en mer bénéficient de vents plus forts et plus réguliers, et présentent des capacités de production bien plus grandes et un impact environnemental et paysager moindre (solutions esthétiquement acceptables plus aisées). Enfin, le développement des éoliennes flottantes permettra d'ici quelques années d'implanter les parcs éoliens encore plus loin en mer.

Les différents développements possibles des Energies Marines Renouvelables :

En 2008, l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) a conduit une étude sur les évolutions possibles du secteur des Energies Marines Renouvelables. Quatre scénarios ont ainsi été dressés pour évaluer le potentiel réel de chacune de ces filières énergétiques à l'horizon 2030. Dans tous les scénarios possibles envisagés par l'IFREMER, l'éolien offshore devance largement toutes les autres formes de ressources marines. Aujourd'hui, l'éolien offshore apparaît donc comme étant la plus mûre des énergies marines, et la plus prometteuse. L'IFREMER estime que l'éolien offshore serait capable à lui seul de fournir 5,2 % des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Aussi, la France dispose d'une industrie maritime forte et diversifiée, permettant d'envisager d'importantes synergies avec ces nouvelles activités, voire même la création d'une industrie spécialisée dans le domaine des Energies Marines Renouvelables. Le climat politique français semble également propice au bon développement d'une filière industrielle, même si les retards se sont accumulés par rapport à nos voisins/concurrents de l'UE. Le Premier ministre a ainsi confirmé l'urgence de développer activement l'éolien en mer, qu'il a qualifié de « technologie déjà mature ». Et l'État a décidé, par la voix du Président de la République, de doter la France d'une grande plate-forme technologique sur les énergies marines.

Une exploitation industrielle à grande échelle, satisfaisante et raisonnablement acceptable par tous, des différentes/autres Energies Marines Renouvelables devra encore passer par des innovations et des travaux de recherche importants. La France peut y jouer un rôle majeur en s'y intéressant dès maintenant, et en dégageant les moyens nécessaires au bon développement de cette filière. Car il existe un vrai potentiel d'emploi et d'activité liés au secteur des Energies Marines Renouvelables. L'éolien en mer en est la technologie la plus aboutie à ce jour, ce qui lui donne objectivement le rôle d'ambassadrice et de pionnière des Energies Marines Renouvelables. On peut même dire, dans le droit fil des travaux de notre commission CMF (cf. supra) que le développement de l'éolien offshore représente un véritable tremplin pour le développement des autres technologies.



EMPLOI

Quelles opportunités ? Quelles possibilités d'émergences de filières ? Avec l'engagement et l'accompagnement de quels acteurs locaux ? Et quid, à titre d'exemple, du projet des Deux Côtes ?

Parc éolien offshore des Deux Côtes : les opportunités d'emplois locaux

D'après les estimations réalisées par le cabinet Price WaterHouseCoopers pour le compte de la Compagnie du Vent en se basant sur les exemples étrangers, jusqu'à 2 000 emplois induits seraient mobilisés au niveau local pour le projet des Deux Côtes si celui-ci devait être construit.

Ainsi, 600 à 850 emplois directs locaux, suivant les choix techniques et technologiques, pourront être créés pendant la fabrication des divers éléments composant le parc éolien et pendant la phase d'installation et de raccordement du parc. Par ailleurs, près de 1 000 emplois indirects locaux seraient mobilisés pendant la phase d'installation et de raccordement des éoliennes qui devrait durer entre 3 et 4 ans pour le projet « Large » (privilegié par la Compagnie) qui verra la présence sur site des nombreux personnels locaux, mais aussi nationaux en priorité, et étrangers.

Ces personnes devront être en effet nourries et logées à proximité, ce qui représente une opportunité pour l'hôtellerie/restauration et serait ainsi créateur de nombreux emplois indirects.

De même, la construction locale des mâts est tout à fait envisageable (comme c'est déjà le cas pour les éoliennes terrestres avec des mâts construits en Picardie, en Bourgogne, en Bretagne, en PACA...). La construction des fondations représente également un potentiel important de création d'emplois en France (sous l'impulsion de groupes français comme Saipem, DCNS, STX ou Technip...), d'autres secteurs sont également concernés, comme le génie maritime (avec des armateurs comme Louis Dreyfus, Bourbon...) et le génie électrique (avec Alstom, Schneider...).

En phase d'exploitation, les emplois seront tous locaux et seront basés sur les ports du Tréport et de Dieppe : 50 emplois directs seront ainsi créés pour la maintenance des installations pendant 30 ans, qui nécessiteront la création d'au moins une centaine d'emplois indirects.

Exemple de création d'emplois liée à l'éolien offshore :

Alpha Ventus est le premier parc éolien en mer d'Allemagne (12 éoliennes au large des côtes de Bremerhaven). Sa réalisation s'inscrit dans l'un des plus grands programmes de développement du secteur de l'éolien offshore qui a déjà permis la création de plus de 1 100 emplois industriels dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Bremerhaven. Ce succès de reconversion de l'industrie locale alors en déclin, est le résultat de la stratégie d'accueil mise en place par les collectivités pour attirer les entreprises sur leur territoire en leur offrant des infrastructures, des produits fonciers et des services adaptés. Au total en 2009, plus de 350 personnes et 25 bateaux différents (dont l'un des plus grands bateaux-grues d'Allemagne) ont participé au chantier du premier parc éolien en mer allemand : Alpha Ventus.

En France, la filière éolienne offshore a déjà participé à la création d'emplois locaux spécifiques. En effet, l'entreprise Vestas a participé à la rénovation d'une partie du port de Dunkerque pour la mise en place d'un port d'attache dédié à la construction de son parc éolien britannique Thanet. « Le marché de l'offshore est très intéressant pour l'activité portuaire et nous avons bon espoir que d'autres contrats soient signés par la suite. » souligne-t-on au Port de Dunkerque. Cette nouvelle activité relançant le dynamisme du port réjouit ainsi les dockers locaux, et illustre bien l'influence de la filière éolienne offshore sur l'emploi.



Conclusion :

Le projet de parc éolien offshore des Deux Côtes porté par La Compagnie du Vent s'intègre parfaitement, à nos yeux, dans les directives européenne et nationale concernant le développement des énergies renouvelables. La variante « Large », particulièrement adaptée au site des Deux Côtes, reflète bien la tendance européenne actuelle.

En effet, de nombreux projets de parcs offshore d'égale ampleur voient régulièrement le jour au large des côtes européennes, et plusieurs pays de l'UE accélèrent et privilégient le développement de la filière éolienne à terre comme en mer.

Il importe en outre de noter que le dialogue entre usagers de la mer et avec les entités concernées ne cesse de s'améliorer. Le Cluster Maritime Français peut à cet égard témoigner

que depuis plus de deux ans l'atmosphère s'est considérablement améliorée.

Certes chacun veille étroitement à la sauvegarde des intérêts qu'il défend (environnementaux, sociaux, économiques) et cela est bien légitime, mais il n'y a aucun doute que les différents responsables s'écoutent plus et mieux et que les chances d'arriver à des solutions équilibrées, fruits d'analyses objectives et de compromis intelligents (qui ne sont pas des compromissions) s'accroissent concrètement.

Ainsi, afin d'atteindre les différents objectifs en matière d'énergies renouvelables pour lesquels la France s'est engagée, il paraît important de favoriser la bonne émergence d'un tel projet, qui pourrait même être considéré d'utilité publique !